

ARRETE N° 24 322 900 224

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DE LA DESIGNATION DE LA PERSONNALITE
EXTERIEURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD
ASSUMANT DES FONCTIONS DE DIRECTION GENERALE D'UNE ENTREPRISE**

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D.719-42 à D.719-47 ;

Vu les statuts de l'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord modifiés ;

Vu l'appel à candidature en date du 23 septembre 2024 ;

Vu la réunion du « Pré-CA » en date du 22 novembre 2024 portant désignation des personnalités extérieures du Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord ;

Vu la nomination de Monsieur Alain SARFATI en qualité d'administrateur provisoire de l'Université Sorbonne Paris Nord en date du 2 décembre 2024 ;

Vu la démission de Monsieur Rachid TIGRHEMNT de son siège au Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord en qualité de personnalité extérieure assumant des fonctions de direction générale d'une entreprise en date du 6 décembre 2024 ;

Vu la réunion du « Pré-CA » en date du 19 décembre 2024 portant désignation de la personnalité extérieure du Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Nord assumant des fonctions de direction générale d'une entreprise.

PROCLAME

Article 1 :

Le 19 décembre 2024, les membres du Conseil d'administration élus lors des élections des 15 et 16 octobre 2024 pour les usagers et du 7 novembre 2024 pour les personnels, ainsi que les 3 personnalités extérieures préalablement désignées respectivement par la Région Ile-De-France, le CNRS et l'INSERM conjointement et le Département de Seine-Saint-Denis et Plaine Commune conjointement, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain SARFATI, en qualité d'administrateur provisoire de l'Université Sorbonne Paris Nord, pour désigner une nouvelle personnalité extérieure assumant des fonctions de direction générale d'une entreprise, destinée à compléter le Conseil d'administration.

En raison de la règle sur la parité, le nom de Monsieur Nour-Eddine HAMDAOUI est proposé comme personnalité extérieure assumant des fonctions de direction générale d'une entreprise.

Article 2 :

Lors de la réunion, la question posée aux membres est la suivante :

Voulez-vous désigner Monsieur Nour-Eddine HAMDAOUI comme personnalité extérieure membre du Conseil d'administration ?

Article 3 :

Les résultats du vote qui a été procédé à bulletin secret est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits	31
Nombre d'émargements	31
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	31
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre d'enveloppes vides	0
Nombre de suffrages exprimés	28

Article 4 :

Le résultat obtenu à l'issue du dépouillement :

- Oui : 17 voix
- Non : 11 voix

Article 5 :

Est proclamé désigné :

Monsieur Nour-Eddine HAMDAOUI, personne assumant des fonctions de direction générale d'une entreprise

Article 6 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'affichage de la présente proclamation.

Fait à Villetaneuse, le 20 décembre 2024

L'administrateur provisoire
de l'Université Sorbonne Paris Nord

Alain SAREANI

